

SENSIBILISER ET LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES : LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

A l'approche de l'été, les chenilles processionnaires prolifèrent en France le long des pins et des chênes. Une prolifération accentuée par le **réchauffement climatique**. Leurs propriétés ultra urticantes sont **dangereuses pour la santé de l'homme et des animaux**. La ville s'attache à sensibiliser et informer les particuliers afin de les inciter à lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires, en leur donnant des clés et des outils d'intervention.

QU'EST-CE QU'UNE CHENILLE PROCESSIONNAIRE ?



Il s'agit d'une espèce de lépidoptères, les adultes sont des papillons de nuit. Sa larve prend la forme d'une chenille pouvant mesurer jusqu'à 40 millimètres de long. La chenille est recouverte de poils de soie urticants et allergisants pour l'Homme et l'animal. On les appelle « processionnaires » car on les voit cheminer les unes derrière les autres, sur les pins et les chênes.

- La chenille processionnaire du chêne est urticante du printemps jusqu'au début de l'été ;
- La chenille processionnaire du pin est urticante de l'automne jusqu'au printemps

La chenille processionnaire du chêne ne se déplace au sol qu'accidentellement puisqu'elle s'alimente et se nymphose sur l'arbre. Par comparaison, on peut trouver la chenille processionnaire du pin au sol, car elle descend en procession en mars et se nymphose dans le sol.

Les chenilles processionnaires prolifèrent grâce au réchauffement climatique et à la disparition de ses prédateurs. Les papillons femelles pondent environ 200 œufs qui donnent naissance à des chenilles qui dévorent les aiguilles des arbres et les



affaiblissent. On peut remarquer sa présence grâce aux symptomatiques « nids d'hiver ». Ces nids sont des bourses blanches et soyeuses situées sur les extrémités hautes de l'arbre.

POURQUOI ÊTRE VIGILANT ?

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits, à la peau ou au pelage des animaux de compagnie. Ces poils, contiennent une toxine urticante et allergisante qui peuvent entraîner l'apparition de rougeurs et de boutons. Extrêmement volatiles, ces poils peuvent entrer en contact avec les yeux et engendrer des troubles oculaires ou respiratoires. Chez les personnes plus fragiles, avec des antécédents allergiques importants, la piqûre peut aller jusqu'au choc anaphylactique.

Le danger existe aussi pour les animaux, en particulier les chiens, les chats et les chevaux. En voulant faire leur toilette, ils peuvent avaler les poils urticants et cela peut provoquer une nécrose de la langue ou des muqueuses. Si vous pensez que votre animal a été en contact avec des chenilles processionnaires, il est vivement conseillé de se rendre chez son vétérinaire.

La vigilance est donc de mise, en **évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.**

LES CONSEILS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- Éviter de fréquenter des zones à proximité des pins infestés ;
- Ne pas manipuler les chenilles et les nids ;
- Ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire ;
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- Ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent ;
- Prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixe sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- Prendre une douche tiède avec lavage des cheveux
- Changer de vêtement et laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de trouble respiratoire, de vomissements, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.

LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES :

Le collier écopiège®



Les chenilles processionnaires du pin, pour terminer leur cycle de vie doivent descendre le long du tronc, s'enterrer pour commencer leur nymphose.

Le collier écopiège® est un dispositif mécanique sans pesticide et phéromone, placé autour du tronc des pins qui permet de capturer les chenilles lorsqu'elles descendent en procession.

A poser dès l'apparition des nids d'hiver et un piège par arbre infesté.

L'utilisation de ce piège permet d'agir sans contact avec l'insecte urticant. Il n'y a aucun

impact sur l'écosystème. Il faut retirer le sac vers la fin du printemps et le détruire pour éliminer les chenilles.

ATTENTION, ce dispositif a été conçu pour lutter contre la chenille processionnaire du pin, et non pas contre la chenille processionnaire du chêne. Bien que présentant le même degré de dangerosité, **ces deux chenilles n'ont pas le même cycle de vie.**

Pour plus d'information consultez le site web de La Mésange Verte : www.lamesangeverte.com

La pose de nichoirs à mésange

Une des solutions écologiques est de faciliter le retour des prédateurs naturels de la chenille par l'installation de nichoirs.

Plusieurs espèces d'oiseaux sont insensibles aux poils urticants de la chenille processionnaire. Les mésanges et les chauves-souris sont des auxiliaires de lutte précieux.



La mésange est un prédateur naturel des chenilles processionnaires. Un couple de mésanges en période de nidification peut consommer jusqu'à 500 insectes par jour. Vous trouverez ci-dessous une sélection de nichoirs particulièrement adapté aux mésanges charbonnières (32-34 mm) :



Pour favoriser l'occupation des nichoirs, il ne faut jamais les disposer en plein soleil ou à l'ombre complète. Le trou d'envol doit être à l'opposé des vents dominants et le nichoir légèrement incliné vers l'avant pour protéger les oiseaux des intempéries. Une orientation est/sud-est du trou d'envol est conseillée. Le nichoir doit être installé dans un endroit calme, sur un mur ou un arbre et hors de portée des prédateurs.

Les chauves-souris

Les chauves-souris sont des alliés de plus dans la lutte écologique contre la chenille processionnaire du pin, mais également contre la pyrale du buis et les moustiques. Installer un gîte à chauves-souris favorise leur présence près des lieux d'infestations et réduit les futures populations de chenilles processionnaires.

En cas de présence importante de nids ou de processions de chenilles urticantes dans son jardin, il est recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée pour les éliminer sans risque.

La présence de nids de chenilles processionnaires reste de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant des lieux, que ce soit à titre civil, au titre des risques portés sur le voisinage, ou d'un point de vue financier.

Le coût de la lutte revient aux collectivités sur des nids établis sur le domaine public.